

## **CRFC : Rapport annuel du Président**

**présenté à l'Assemblée générale du 24 mars 2017 à la HE-Arc de Neuchâtel**

Rappelons d'abord que lors de notre dernière assemblée générale, qui a eu lieu le 4 février 2016 à Lausanne, nous avons eu le privilège de recevoir Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon qui nous a dit tout l'intérêt et l'importance qu'elle accordait à la formation des adultes. Ensuite, M. Olivier Schaller – vice-directeur de la Comco a prononcé une conférence sur le thème de la « **Distorsion de la concurrence dans le domaine de la formation des adultes** » sujet qui a pris une importance nouvelle avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur la formation continue.

Durant l'année 2016, plusieurs membres du Comité ont participé à la mise en place du réseau qualité que la FSEA veut promouvoir.

De plus, le Comité a suivi de près la mise en œuvre de l'Ordonnance d'application de la LFCo et en particulier de la procédure pour les demandes de subventions. La FSEA a préparé la demande pour un contrat de prestations. Cette demande est axée sur les points suivants :

- promotion et sensibilisation
- coordination des réseaux
- développement de la qualité et professionnalisation de la formation continue

La CRFC a été intégrée dans la demande de la FSEA sous le point « réseau ».

En ce qui concerne le secteur « patronat », à notre connaissance, aucune demande n'a été déposée auprès du SEFRI.

Du côté des syndicats, Movendo a prévu faire une demande.

Par ailleurs, le Comité a également suivi les débats parlementaires à propos du Message FRI 2017-20. Le résultat de la consultation a montré clairement que les milieux concernés estimaient que ce message était trop timide avec une croissance annuelle des budgets limitée par le Conseil fédéral à 2%. C'est pourquoi, dans un premier temps, la

Commission « science, éducation et culture » du CN a proposé une augmentation annuelle des budgets de 3,2% qui s'est heurtée à un refus clair de la majorité de droite de la Chambre du peuple, sachant que dans le même temps, le Groupe UDC réclamait 0% de croissance jusqu'en 2020 !

Dans sa grande sagesse, le Conseil des Etats a plutôt proposé quelques augmentations substantielles mais ciblées sur certains secteurs (les EPF, les Unis et les HES ainsi que sur les centres de recherche et de transfert de technologies d'importance nationale)... mais il a malheureusement refusé une proposition d'augmentation des moyens, pourtant modeste (de 8 millions) pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de la LFCo !

En marge des débats sur le Message FRI, le Parlement a également traité de la question du soutien de la formation professionnelle supérieure, revendication que la CRFC a soutenu de longue date ! Le DEFR a proposé un soutien fédéral apporté aux candidats pour financer jusqu'à hauteur de 50% au maximum les frais de cours préparatoires à un diplôme fédéral ou à un diplôme supérieur (brevet ou maîtrise).

L'USAM, via ses relais parlementaires a voulu éviter en vain le financement direct aux candidats pour privilégier un versement aux associations organisant des cours préparatoires.

Finalement, le soutien financier sera donc versé aux candidats, une fois qu'ils obtiendront leur diplôme de formation supérieure. Seuls ceux qui pourront démontrer qu'ils rencontrent des difficultés financières auront la possibilité de demander des avances en cours de formation.

Au niveau des activités de la CRFC : Dans un premier temps, la possibilité d'organiser une demi-journée thématique en automne 2016 a été évoquée. Le thème retenu aurait été « l'état des lieux des différents projets ». Mais après discussion, le Comité a estimé qu'une telle thématique n'était pas assez « attractive ».

Il a par contre décidé d'organiser la journée thématique de ce jour sur « La validation des acquis en particulier pour l'obtention d'un CFC ».

Signalons encore que la FSEA a demandé une augmentation de la contribution que lui verse la CRFC

Demande de passer à 18'000.- (8000.- de plus que jusque là !).

- Pour rappel : la CRFC rémunère la FSEA pour les prestations de secrétariat... au sens large.

- Le montant (de 10'000.-) versé pour ces tâches à la FSEA est déterminé dans un contrat de prestations qui avait été établi à la création de la CRFC.

Nous avons donc revisité ce contrat de prestations en y apportant quelques précisions sur les prestations financées dans le cadre du contrat de 10'000.- et en précisant que des prestations supplémentaires peuvent être demandées moyennant un financement complémentaire sur la base d'un décompte d'heures et de tarifs de référence mentionnés dans le contrat (voir annexe : document que l'AG doit adopter)

Au début de l'automne, notre comité a pris congé de Martine Karlen qui a assumé avec compétence et efficacité l'administration de la CRFC. Nous remercions très vivement Martine de son engagement et lui souhaitons beaucoup de satisfactions dans son nouvel emploi à l'ISFPF !

A partir de là, Aristide Juillerat a assuré un intérim au secrétariat en attendant l'arrivée de Jessica Giulio avec qui nous avons le plaisir de collaborer depuis quelques semaines dans un climat d'efficacité et de convivialité !

L'assemblée de ce jour est pour nous l'occasion d'exprimer notre sincère reconnaissance à tous les membres du Comité qui s'engagent sans compter, à côté d'autres activités très prenantes, pour toujours mieux coordonner les réflexions et les activités liées à la formation des adultes en Suisse romande.